

TRAVAUX

LES TRAVAUX RÉALISÉS

• L'entreprise DB CAM nouvellement implantée à Vieux-Berquin a procédé à l'installation des 14 premières caméras de vidéoprotection qui contribueront à préserver la tranquillité du village en sécurisant les principaux bâtiments et espaces publics sensibles de la commune : Mairie, Grand'Place, école Léonard de Vinci, Espace Louis de Berquin et ses abords, Salle des fêtes et ses abords, salle de sports et ses abords, aire d'apport volontaire des déchets verts, école du Drooghout, salle des fêtes de Sec-Bois, terrain de loisirs de Sec-Bois... Ces caméras devraient notamment jouer un rôle déterminant dans la prévention et la lutte contre les incivilités, dégradations, vols et dépôts sauvages qui n'épargnent pas notre commune.

COMMUNE SOUS VIDEO-PROTECTION



- À l'issue de la 3^e et dernière tranche de rénovation qui a été réalisée cet Automne, 100% du parc d'éclairage public de la commune est dorénavant en LED, avec abaissement de puissance systématique la nuit (jusqu'à 70% au cœur de la nuit).
- Diverses plantations d'arbres et arbustes sur le territoire de la commune dans le cadre du dispositif « Reboise ta Flandre ».



- Réfection complète de la rue Auguste Moreel et du parking.
- Avec la fin des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue Auguste Moreel, la zone de rencontre instaurée en Centre-Bourg continue à s'étendre. Avec les aménagements en cohérence avec la limitation de vitesse applicable, cette zone concerne à présent l'intégralité de la rue de l'Abbé Lemire, la rue de la Mairie, le contour de la Grand Place, la rue de la Grotte et donc à présent la rue Auguste Moreel sur toute sa longueur. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par des panneaux de signalisation. Rappelons que dans une zone de rencontre en agglomération, les piétons bénéficient de la priorité absolue sur les véhicules dont la vitesse est limitée à 20 km/heure.

À SAVOIR

CIMETIÈRES

Afin d'y lutter contre les dépôts sauvages et l'indiscipline de certains usagers (pots et plastiques mêlés aux déchets végétaux dans les grands bacs mis à dispositions dans les 3 cimetières de la commune), les poubelles classiques ont été retirées. L'affichage spécifique installé précise les déchets autorisés dans l'enclos créé à cet effet (déchets végétaux) et les déchets interdits (déchets non végétaux). Pour garder les cimetières propres, il est dorénavant demandé aux visiteurs de déposer uniquement les déchets végétaux et d'emporter les autres déchets avec eux.



DÉPÔTS SAUVAGES

Le Point d'apport volontaire des déchets végétaux situé derrière la salle de sports est destiné à accueillir exclusivement vos résidus de tontes de gazon, feuilles, fleurs, tailles d'arbustes et de haies dans la benne prévue à cet effet. Les encombrants, matériaux, gravats doivent être amenés en déchetterie. Afin de lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages récurrents, des caméras de vidéosurveillance ont été installées dans cette zone.

À FAIRE

RALLYE DES ROUTES DU NORD

La 37^e édition du Rallye automobile des Routes du Nord se déroulera le samedi 10 février. Deux épreuves spéciales passeront à trois reprises sur le territoire de la commune toute la journée à partir de 8h00 :

- ES 3/7/11 Caudescure- Le Sart sur un tracé de 9,24 kilomètres (départ rue de Cappel Boom, passage en liaison dans le hameau de Caudescure).
- ES 2/6/10 Neuf-Berquin-Vieux-Berquin sur un tracé de 11,6 kilomètres (arrivée de la course rue du Cornet perdu).

Les riverains concernés sont prévenus par un flyer distribué par les organisateurs du rallye.

AGENDA FÉVRIER - MARS 2024

- Festival du jeu de l'APE de l'école Ste-Marguerite-Marie le samedi 3 février (Salle des fêtes).
- Prochain passage du Bus bleu des Flandres sur la Grand'Place : le mardi 13 février de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00. Sur rendez-vous pris au 03 59 73 49 50 (Retraites, CAF, CPAM, impôts, cartes d'identité...).
- Auberge espagnole de M'Danse le samedi 17 février (Salle des fêtes).
- Carnaval de l'école Léonard de Vinci le vendredi 23 février (Salle des fêtes).
- Assemblée générale de Corvus Flandria le samedi 24 février (Salle des fêtes).
- Repas Détente & Loisirs le mercredi 28 février (Salle des fêtes).
- Accueil de loisirs municipal du 26 février au 8 mars (Espace Louis de Berquin).
- Repas des Anciens combattants le samedi 9 mars (Salle des fêtes).
- Apéro poétique le samedi 9 mars (médiathèque).
- Concours de belote du FCB le vendredi 15 mars (Salle des fêtes).
- Repas de carnaval de l'école du Drooghout le samedi 16 mars (Salle des fêtes de Sec Bois).
- Exposition de peinture du club de peinture du 22 au 24 mars (Espace Louis de Berquin).



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le jeudi 14 décembre s'est déroulée à Hazebrouck la 65^e Cérémonie de remise des prix de la Campagne départementale des villes et villages fleuris du Nord. Après trois années avec la mention « Bien » et une avec la mention « Très bien », la commune de Vieux-Berquin franchit un nouveau pallier au palmarès en obtenant pour la première fois la mention « Excellence » dans la catégorie des communes de 2 501 à 3 500 habitants. Le prochain objectif est l'obtention de la première « fleur » avec le passage du jury régional l'été prochain.

Une belle récompense et un bel encouragement pour la municipalité et les services techniques municipaux qui s'évertuent à embellir chaque année davantage le village pour offrir aux habitants le cadre de vie le plus agréable possible. ■

ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de loisirs municipal du mercredi accueille de nouveau les enfants de 3 à 12 ans de Vieux-Berquin et de l'extérieur aux horaires et lieu habituels (*Espace Louis de Berquin*). Les inscriptions sont prises sur le Portail Familles jusqu'au lundi soir inclus pour le mercredi suivant.

L'accueil de loisirs des vacances d'hiver fonctionnera lui du lundi 26 février au vendredi 8 mars. Les inscriptions sont prises sur le Portail Familles du 29 janvier au 9 février. ■

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Depuis le 18 janvier et jusqu'au 17 février 2024, la Commune de Vieux-Berquin réalise le recensement de la population de Vieux-Berquin sous l'égide de l'INSEE. Cinq agents recenseurs assurent actuellement la collecte du recensement auprès des habitants : Antoine MORTIER, Patrick LAMEYSE, Christine LAMEYSE, Julien MANSION et Thomas DESASY. L'agent recenseur qui se présentera chez vous portera une carte tricolore signée par le Maire, avec sa photo et son nom. Nous vous remercions de bien vouloir leur réserver votre meilleur accueil. Vous pouvez également répondre à l'enquête en ligne sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Au 1^{er} janvier 2024, l'INSEE comptabilisait 2 693 habitants dans la commune (population totale). Les résultats qui seront connus dans quelques semaines devraient confirmer cette augmentation progressive de la population vieux-berquinoise. ■



1 791,21 euros exactement ont été récoltés grâce à la mobilisation des bénévoles et à votre participation à l'une ou l'autre des animations organisées dans la commune début décembre. C'est une très belle somme qui sera reversée à l'AFM Téléthon pour contribuer à la recherche sur les maladies génétiques.

Merci aux élus municipaux, aux enfants des écoles et aux associations communales qui se sont mobilisés pour cette belle cause. ■

INONDATIONS

La commune a informé les habitants de la parution au Journal Officiel du 12 décembre 2023 de l'arrêté interministériel en date du 30 novembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Vieux-Berquin pour les inondations et coulées de boue du 2 novembre 2023 au 12 novembre 2023. Les sinistrés concernés disposaient d'un délai de 30 jours à compter de la publication de l'arrêté pour se rapprocher de leur compagnie d'assurance aux fins d'indemnisation. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles. La demande de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle a également été effectuée pour les inondations du 2 au 8 janvier 2024. ■

PARTICIPATION CITOYENNE



Une réunion publique sera organisée le jeudi 15 février 2024 à 18h30 dans la Salle des fêtes par la commune et la Gendarmerie Nationale afin de présenter à la population le dispositif de Participation citoyenne. L'ensemble de la population y est invité. Ce dispositif est destiné à apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la Gendarmerie Nationale dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance, cambriolages et incivilités. Il favorise l'adhésion volontaire d'un certain nombre de citoyens référents dans leur quartier ou secteur qui constitueront une chaîne de vigilance en étant attentifs aux faits inhabituels dont ils seront témoins.

Ce dispositif a déjà fait ses preuves dans d'autres villages : il a permis d'améliorer la qualité de vie et la quiétude, de renforcer la cohésion des habitants d'un même quartier et de permettre un véritable échange entre les services de la Gendarmerie nationale, la municipalité et les référents. ■

RESTEZ CONNECTÉS

Retrouvez toutes l'actualité et les informations sur le village.

www.mairie-vieux-berquin.fr

f « Commune de Vieux-Berquin »



TRI DES BIODÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri à la source des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels (obligation) et les particuliers (sur la base du volontariat). En pratique, les biodéchets à traiter sont les déchets verts (tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies), et les déchets alimentaires (restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés).

Les collectivités ont l'obligation de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets. Cette compétence ne relève pas de la commune de Vieux-Berquin mais de celle de la CCFI qui l'a elle-même déléguée au SMICTOM des Flandres. Pour répondre à cette obligation, le SMICTOM des Flandres propose la vente de composteurs à tarif préférentiel. Le Syndicat travaille également sur la mise à disposition aux particuliers de sacs à fermeture hermétique pour biodéchets. Le démarrage de cette collecte séparée n'est pas prévu immédiatement. ■

CHIENS DANGEREUX

Il est rappelé que tous les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique.

Les chiens de première et deuxième catégorie dits « dangereux » (American Staff, pitt-bulls...) doivent également être impérativement muselés. La loi du 20 juin 2008 impose aux propriétaires de chiens de première et de deuxième catégorie d'obtenir un permis de détention, délivré par le Maire de la commune de résidence. Pour obtenir le permis de détention, le propriétaire devra remplir, dater et signer une demande de délivrance de permis de détention d'un chien catégorisé (*document Cerfa n° 13996*01*)

Un propriétaire ou un détenteur de chien catégorisé non titulaire du permis de détention est puni des peines prévues pour les contraventions de 4^e classe (750€). Cette sanction peut être portée, en cas de défaut et après mise en demeure de régularisation, à 3 750€ d'amende et à 3 mois d'emprisonnement. ■

PERMANENCE DU MAIRE

Monsieur le Maire reçoit sur demande et sur rendez-vous pris en Mairie.

Tél : 03 28 42 70 07

contact@mairie-vieux-berquin.fr ■

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2023

Vous pouvez retrouver l'intégralité du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2023 sur le site internet de la commune : www.mairie-vieux-berquin.fr ■